

FINANCIÈRE ACCRÉDITÉE

Groupe Financière Centuria



4, avenue Bertie Albrecht
75008 PARIS
Tél. 01 47 23 82 82
Fax 01 47 20 36 57

lettre@financiereaccreedee.com
www.financiereaccreedee.com

Newsletter

Plus-value

NUMEROS 2015

NUMÉRO 49 – FEVRIER-MARS 2015 :

Article :

- Exonération : le logement doit être la résidence principale au jour de la cession.

Actualité :

- Cession de titres de société à prépondérance immobilière : modification de l'assiette du droit de vente.

NUMÉRO 50 – OCTOBRE 2015 :

Article :

- Les non-résidents sont-ils toujours assujettis aux prélèvements sociaux sur les plus-values immobilières réalisées en France ?

Actualité :

- Dispense de représentant accrédité pour certains résidents européens. Les précisions administratives.

NUMÉRO 51 – NOVEMBRE-DECEMBRE 2015 :

Articles :

- Modalités de restitution des prélèvements sociaux sur le fondement des décisions « de Ruyter ».
- Les prélèvements sociaux ne sont plus dus sur les plus-values immobilières et mobilières réalisées par des personnes affiliées à un régime de sécurité sociale dans l'UE, l'EEE ou la Suisse.
- Qui reste soumis aux prélèvements sociaux sur les revenus du capital ?

Actualité :

- Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016.